

désir de la loi, afin d'y établir ceux de nos compatriotes qui voudraient revenir au pays. Des difficultés locales, toutes particulières et fort regrettables, ont forcé de retarder la réalisation des espérances que faisait naître ce mouvement; mais je ne doute pas que les obstacles vont disparaître, et que le printemps prochain verra se produire des résultats tangibles.

VOYAGE DE MONSIEUR LABELLE

Le député-ministre de ce département, Mgr Labelle, a passé plusieurs mois en Europe et y a travaillé consciencieusement à faire connaître notre province: je crois que sa mission a été un succès réel. L'accueil sympathique et presque enthousiaste qui lui a été fait, et les acclamations que ses discours patriotiques ont soulevées partout, me prouvent que le voyage de ce digne prélat produira de grands résultats. Déjà il a eu pour effet de diriger de notre côté des touristes distingués, parmi lesquels on a remarqué les membres du Club Alpin de France et quelques agronomes dont la réputation est européenne.

CONGRÈS FORESTIER

A la suggestion de l'honorable M. Joly de Lotbinière, le congrès forestier américain a tenu ses séances, cette année, dans la cité de Québec. Des conférences et des lectures très importantes y ont été faites, et les membres du Congrès, parmi lesquels on remarquait des hommes importants, ont paru très satisfaits et des travaux accomplis et de la cordiale réception dont ils furent l'objet. Ces bons résultats sont dus à l'initiative et aux efforts intelligents de l'honorable M. Joly de Lotbinière, vice-président de ce Congrès et ancien premier ministre de cette province.

MÉRITE AGRICOLE

La loi établissant cette institution a été mise en opération, les districts autorisés par les amendements adoptés à cet égard à la dernière session ont été créés, et le district de Montréal a été le premier à en recevoir l'application.

Les visites des champs et l'examen des bâtiments de fermes ont été commencés dans le cours de l'été et se continuent; et il y a lieu d'espérer que les premières distinctions qui seront recommandées par le Conseil d'agriculture, si elles sont sanctionnées par le département, pourront être distribuées de bonne heure, le printemps prochain. L'on trouvera à la fin de ce volume les règlements faits à ce sujet.

BEURRERIES ET FROMAGERIES

Les sommes d'argent distribuées par ce département à quelques-unes de ces beurrieres et fromageries, ont créé une grande émulation et contribué, pour beaucoup, je crois, à améliorer les produits de cette branche importante de notre industrie agricole et à augmenter le nombre des établissements.

J'ai réussi à en placer deux dans la Gaspésie, où il n'en existait pas avant cette année; tous deux sont dus à l'esprit d'initiative et au travail intelligent du révérend M.

Bérubé, curé de New-Richmond, et du révérend M. Gagnon, curé de Port-Daniel.

Il importe de populariser ces établissements et de les multiplier autant que possible, car ils offrent, sous plus d'un rapport, des avantages inappréciables à nos cultivateurs.

ÉCOLES DU SOIR

Les écoles du soir établies l'an dernier ont si bien fonctionné dans nos villes, qu'il importe d'en étendre l'établissement jusque dans nos campagnes, et des demandes très nombreuses ont déjà été faites dans ce but. Il est à espérer que nos cultivateurs, jeunes et vieux, se feront un devoir de profiter de l'avantage qui leur est offert de s'instruire et d'améliorer leur condition. L'instruction est, plus que jamais, essentielle à l'existence des habitants d'un pays libre comme le nôtre.

J'ai l'intention de surveiller le fonctionnement de ces écoles, dans nos campagnes, avec une attention toute particulière, de les visiter ou faire visiter souvent, et d'accorder des récompenses à ceux qui les fréquenteront assidûment.

LOTS DES DOUZE ENFANTS

La popularité de la loi accordant un lot aux pères ou mères de douze enfants vivants a dépassé l'attente des plus enthousiastes, et les demandes pour l'obtention de ces lots sont très considérables. Il y en a déjà 1009, et les enfants pour lesquels elles sont faites sont au nombre de 12,447.

La province va être divisée en districts, de chaque côté du fleuve, de manière à réunir en groupes, autant que possible, ceux dont les familles se connaissent. Ces groupes pourront, plus tard, former des paroisses où vivront, dans la prospérité, les enfants de ceux qui auront, les premiers, reçu les bienfaits de cette loi.

Un amendement est devenu nécessaire pour abolir l'obligation des extraits de naissance de chaque enfant, cette formalité exigeant une dépense relativement considérable.

Je me permettrai de suggérer à tous les requérants d'imiter l'exemple de quelques-uns d'entre eux, et d'envoyer au département la photographie de la famille. Toutes ces photographies réunies feraient une jolie collection qui ornerait avantageusement notre bibliothèque.

Le tout humblement soumis.

HONORÉ MERCIER,

Québec, 23 septembre 1890.

Commissaire.

Comment on transporte un arbre fruitier

Par certains changements que l'on apporte parfois à un verger, on est dans la nécessité d'ôter un arbre ayant plusieurs années, du lieu où il est pour le mettre ailleurs. On y réussit en pratiquant la méthode suivante:

1o. Il faut avoir le soin de préparer d'avance le trou où on doit mettre l'arbre; il doit être de trois pieds carré et de trois pieds de profondeur.